



DES NOUVELLES DES TROIS CIRQUES

(Journal municipal de Gavarnie-Gèdre – Mars 2022)



1

VIE MUNICIPALE

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Depuis maintenant près de 3 ans la commune a entamé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme aux côtés du cabinet Alpicité. Un point clé vient d'être atteint puisque le Plan d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu en conseil municipal le 25 janvier dernier. Conformément à la loi il avait été dans un premier temps présenté aux Personnes Publiques Associées (administrations, chambres consulaires, collectivités supra territoriales et voisines).

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) présente le projet communal de manière prospective pour les 20 ans à venir. Document cadre du PLU, il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Ainsi le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, en conformité avec le SCOT communautaire qui s'impose au PLU.

Le fait que ce PADD ait été débattu détermine donc le cadre pour la poursuite de la démarche (zonage, écriture du règlement...).

Cela donne également le droit à la commune de sursoir à statuer sur les demandes en urbanisme dans l'attente de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous rappelons qu'un cahier de concertation est à votre disposition à la mairie de Gèdre afin que vous puissiez nous indiquer vos demandes spécifiques concernant le futur Plan Local d'Urbanisme.

Dès que les conditions sanitaires le permettront une réunion publique sera organisée pour vous le présenter.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE GAVARNIE

Rappelons que le Site Patrimonial Remarquable est l'ex ZPPAUP de Gavarnie. Il est actuellement en révision.

Le 23 septembre 2021 a été organisée à Gavarnie une réunion publique afin de présenter les divers éléments de la démarche qui vont être soumis à enquête publique dans les prochains mois. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

En présence de Mme Colonel, Architecte des Bâtiments de France, de Virginie Lugol, architecte du patrimoine, de Fabien Charlot, paysagiste, les aspects réglementaires et le zonage ont été explicités.



2



DEMATERIALIZATION DES DEPOTS D'ACTE D'URBANISME

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme :

Par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme.gavarniegedre@gmail.com

Sous forme papier en mairie ou par voie postale à : Mairie de Gavarnie-Gèdre, En mairie de Gèdre, 65120 Gavarnie-Gèdre

En cas de dépôt de votre demande par voie électronique, vous devez respecter les conditions générales d'utilisation qui sont téléchargeables sur le site Internet de la commune www.gavarniegedre.fr

Nous vous recommandons d'utiliser l'assistance en ligne pour constituer votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est en présence du public qu'ont eu lieu cette année les commémorations du 11 novembre qui se sont tenues à Gèdre puis à Gavarnie en présence. Les pompiers du village, des habitants et quelques enfants de l'école communale étaient présents. La matinée s'est achevée par un apéritif dinatoire offert à tous les villageois au bar restaurant le Lakota ; ce qui fut l'occasion pour certains d'entre nous de faire connaissance avec les nouveaux propriétaires.

RETOUR SUR L'ETE A TROUMOUSE ET PARKINGS MUNICIPAUX DE GAVARNIE

Après une saison estivale 2020 marquée par une fréquentation importante, celle de 2021, toujours empreinte des contraintes sanitaires liées au COVID a été tout aussi fréquentée.

La fréquentation du Petit Train de Troumouze est une nouvelle fois en hausse avec près de 19000 passages pour un chiffre d'affaires dépassant les 100 000 €. Ces résultats permettent de retrouver un niveau de bénéfice net pour la commune équivalent voire légèrement supérieur à celui qui était généré précédemment par le péage de Héas (ne prenant pas en compte bien sûr les amortissements des travaux réalisés pour réaménager le site et acquérir tracteur et wagons).

Les parkings de Gavarnie ont également généré d'importantes recettes. Si les horodateurs en ont généré moins que l'été précédent, la vente de tickets par notre personnel d'accueil a largement compensé cette baisse, confirmant ce que l'on savait déjà : la présence humaine est irremplaçable sur ce type d'aménagement sur un site comme Gavarnie. Le chiffre d'affaires a été proche de 370 000 € (y compris la période mi-février / début juin)

3

PATINOIRE DE GEDRE



Pour cette saison hivernale, la patinoire a été ouverte tous les jours pendant les vacances scolaires de 15h00 à 21h00 et les mercredi, vendredi, samedi et dimanche hors vacances.

Afin de valoriser cette infrastructure communale, des partenariats ont été passés avec les trois stations de ski de la vallée : sur présentation du forfait de ski, les personnes intéressées pouvaient bénéficier de 20 % de réduction sur le prix de l'entrée avec patins.

Plusieurs hébergeurs de notre commune ont également répondu au partenariat permettant à leurs clients de bénéficier de 20 % de réduction.

Pour plus de renseignements, il est toujours possible de joindre Valérie Nogué au 05 62 92 35 25. En effet, le partenariat se poursuivra pour la saison estivale.

PETITS MARCHES

Au cours de l'été dernier, des petits marchés en alternance sur Gèdre (place de la Bergère) et sur Gavarnie (esplanade devant OT – un nouvel emplacement est à l'étude) ont eu lieu. Certains d'entre eux ont été animés par des groupes de musique, comme la Toy Musique. Les retours sont très positifs, tant pour les commerçants ambulants que pour les consommateurs.

La volonté est bel est bien de dynamiser le village et non de venir en concurrence aux commerçants déjà présents sur place. Ces marchés seront reconduits en 2022.

Par ailleurs il en a été expérimenté 2 à Gèdre cet hiver lors des vacances, le 23 février et le 2 mars.

CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE COMMUNALE

Comme vous avez pu le constater, les bureaux d'accueil de la mairie à Gavarnie sont fermés depuis plusieurs mois. En effet, après 2 années passées à nos côtés Alice Cholet a souhaité mettre un terme à sa collaboration avec nous. Son remplacement est en cours.

Dès qu'il sera effectif, les bureaux de Gavarnie réouvriront dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Par ailleurs, afin d'anticiper le départ en retraite, fin avril 2022 de Liliane Labit après plus de 40 ans de bons et loyaux services, nous avons accueilli, le 7 mars, Fanny Lonca Layré qui vient lui succéder. Fanny exerçait déjà cette fonction sur plusieurs communes du Pays Toy. Elle nous rejoint à temps plein. Vous aurez l'occasion de la rencontrer lors de vos venues en mairie.

VIA FERRATA

Suite à un mouvement de terrain profond et continue sur sa partie haute, elle est actuellement fermée. Deux pistes de travail sont en cours :

- La remise en service du parcours actuel après sécurisation
- Une recherche de solution alternative en partenariat

L'ensemble se fait en concertation et partenariat avec les guides locaux.

MACHINE A PAINS

Depuis le 1^{er} décembre 2021 la machine à pain située devant la mairie de Gèdre a été supprimée. En effet le contrat arrivant à échéance, le boulanger n'a pas souhaité continuer le bail.

A noter que nous avons traité avec M Montauban qui a depuis revendu son entreprise et le nouveau propriétaire n'était pas favorable à la pérennisation de la machine à pain.

Nous avons contacté la boulangerie des Gaves (ex Carrias) qui n'a pas souhaité installer de machine.

Seule solution envisageable : louer une machine et trouver un boulanger pour la remplir quotidiennement. Devant le tarif évoqué (420 € TTC / mois, soit 5040 € TTC / an) et sans être certain d'avoir un approvisionnement régulier, le conseil municipal a donc décidé dans ces conditions de ne pas continuer l'expérience.

A noter que vous avez toujours à votre disposition nos deux sympathiques épiceries.

MAISON DE SANTE DU PAYS TOY

Le 26 mai 2021 a été créé le syndicat intercommunal de la maison de santé du Pays Toy. Ce syndicat regroupe 14 des 15 communes du Pays Toy, une ayant décidé de ne pas adhérer au projet. Une étude de faisabilité et de programmation a été commandée à la société Progema de Bayonne, étude qui a été rendue le 11 octobre 2021 et suivie d'un appel d'offre auprès des architectes, maîtres d'œuvre.

Le 29 décembre 2021 c'est le cabinet Larradet-Simon, situé à Artix (64) qui a été retenu.

Elle va se situer à l'ancienne gendarmerie de Luz-Saint-Sauveur.

Si tous les délais sont respectés les travaux de rénovation devraient commencer fin d'automne 2022. Le coût de l'investissement est estimé à 2,65 millions d'euros HT ; il sera couvert par les subventions et l'emprunt.

Pour ce qui est du fonctionnement, le principe retenu est de faire couvrir les annuités, les coûts de fonctionnement et de maintenance du bâtiment, par les loyers versés par les professionnels de santé et la micro crèche qui y sera aussi hébergée, pour que les communes membres du syndicat aient un minimum de reste à charge. La participation de chaque commune est calculée en fonction de la population DGF, ce qui correspond pour Gavarnie-Gèdre à un taux de 10,53% et pour l'année 2021 une participation de 842,74 €.

5

LES INFOS DU DOMAINE SKIABLE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE

Le contrat actuel liant la commune à STEM International prend fin le 31 août 2022. Par délibération en date du 22 octobre 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de relance d'une délégation du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Gavarnie-Gèdre au moyen d'une convention de délégation de service public de type régie intéressée.

Pour se faire un avis public de concession a été lancé en décembre. La fin de cette procédure de consultation est prévue pour le début de l'été 2022.

TELESIEGE DU BELVEDERE

Depuis 2012 le télésiège du Belvédère faisait l'objet d'une attention toute particulière due au constat d'un souci d'alignement du câble sur les balanciers des pylônes 7 et 8.

A la demande du STRMTG (service de contrôle de l'Etat), depuis 2015, le cabinet DCSA (spécialisé en remontées mécaniques) a été missionné pour réaliser un suivi précis et régulier (contrôles topographiques et géotechniques en particulier).

L'avis géotechnique rendu en 2019 conclut en un mouvement de terrain lent mais de grande ampleur entre les pylônes 6 et 10, le 7 étant le plus impacté. Il est également expliqué que ce mouvement de terrain va rester actif sur le temps long. Il est donc préconisé par la société DCSA de suspendre l'exploitation du télésiège.

Au vue de tous ces éléments, il est évident que la non exploitation du télésiège s'impose à nous. De plus nous n'avons strictement aucune garantie, que même en faisant des travaux très onéreux de mise en sécurité (déplacement du pylône 7 en particulier), la viabilité de l'installation soit assurée.

C'est pourquoi les services de l'Etat ont pris un arrêté de non exploitation de ce télésiège.

La commune et l'exploitant du domaine skiable réfléchissent actuellement à la meilleure solution possible pour l'avenir de cette installation.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de ce dossier

SKI DE VITESSE



Suite à une année 2021 marquée par l'annulation des épreuves de coupe du monde de KL, en raison de conditions climatiques défavorables, 2022 a enfin renoué avec les fous de vitesse.

C'est sous un soleil radieux et avec des conditions de neige exceptionnelles que l'ouverture de la saison d'hiver du ski de vitesse s'est tenue à Gavarnie-Gèdre.

Après des phases d'entraînements et une initiation pour les plus petits à cette discipline, les meilleurs français et européens ainsi que nos représentants locaux (Marie Solomé, Pauline Sabatut et Matias Labit) ont pu goûter aux frissons de cette discipline spectaculaire sur la piste noire du Mourgat.

6

DES JEUNES DE GAVARNIE-GÈDRE AU SOMMET !



Signalons que quelques jours plus tard à Vars, 2 jeunes du village se sont distingués lors des championnats du monde :

Pauline Sabatut est devenue championne du monde junior et Matias Labit a accédé à la troisième place du podium.

BALADE EN DAMEUSE A LA TOMBEE DE LA NUIT AVEC PAUSE GOURMANDE FACE A L'IMMENSITE DES SOMMETS

L'aventure commence à la fermeture des pistes de ski. La station propose d'embarquer pour un périple de 1h30 dans un cadre hors du commun. Montée en dameuse jusqu'au sommet du domaine où l'on peut savourer les couleurs du soleil couchant sur les montagnes environnantes. La classification au Patrimoine Mondial de l'UNESCO prend tout son sens face à ce panorama exceptionnel.

Une pause gourmande y est proposée (assiette de charcuterie, vin ...) avec vue sur la Brèche de Roland. Là, un spot photo est installé pour immortaliser ce moment. Puis le chemin du retour se fait selon un itinéraire différent.



UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES A PLUS DE 2000M D'ALTITUDE AVEC UN ESPACE NORDIQUE INEDIT ET UN POINT DE RESTAURATION EPHEMERE : LE BAR DE GLACE

Le plateau du St André, à 2075 m d'altitude au cœur du domaine, est un haut lieu de découverte contemplative. Dans la perspective de développer un espace nordique sur un domaine jusque-là consacré exclusivement au ski alpin, ce site s'est présenté comme une évidence pour les acteurs de Gavarnie-Gèdre.

La station dispose donc à présent de deux pistes balisées et tracées, Montagnette (niveau vert) et Lagopède (niveau bleu), pour la pratique du ski de fond.

Les pistes de ski alpin « Bronzés » et « Bronzés bis » ont disparu pour laisser place à cette nouvelle activité.

La zone est accessible par un service de navette en dameuse, dans la cabine 20 places, à raison de plusieurs rotations par jour les week-ends et vacances scolaires à compter du 15 janvier 2022.

Les non-skieurs n'étaient pas en reste puisque la dameuse amenait également les piétons sur la zone d'activités. Pendant les 4 semaines de vacances de février, ils s'y sont vu proposer un lieu de restauration éphémère en altitude : le bar de glace. Dans cet endroit spécialement aménagé dans la neige, la station proposait de déguster vin chaud et boissons fraîches (dont la bière locale spécialement éditée pour les 50 ans de la station), sandwiches et assiettes de charcuterie du pays (labellisée Hapy Saveurs).

3 EXPERIENCES EN 1 AU PETIT MATIN : UNE BALADE EN DAMEUSE, UN PETIT DEJEUNER EN HAUT DU DOMAINE ET L'OCCASION DE FAIRE LES PREMIERES TRACES SUR LES PISTES

Tout débute par une ascension en dameuse jusqu'en haut du domaine avec pour réveil, celui de la lumière du soleil que l'on aperçoit derrière la Brèche de Roland. C'est là-haut qu'est dégusté le petit déjeuner préparé par la station. Le temps est comme suspendu.

Les participants étaient alors rejoints par un pisteur qu'ils avaient le plaisir de suivre lors de son ouverture des pistes et étaient donc les premiers à glisser sur la neige fraîchement damée.

L'ÉCOLE

REPAS DE NOEL

« Le vendredi 17 décembre, nous avons eu le repas de Noël à la cantine. Huguelle est venue manger avec nous. En entrée on a mangé des minis pizzas, des cornets à la quiche lorraine, du saucisson et des brochettes tomates/fromage et des chips. En boisson on avait le choix entre du Champomy, du coca cola, du jus d'orange et du jus de pomme. Ensuite en plat c'était du magret de canard avec des pommes duchesses. En dessert on a eu des bûches glacées. C'était très bon et on a passé un très bon moment.

On a eu une surprise, le Père Noël est venu. On a eu des chocolats et plein de jeux de société. Les petits étaient contents de voir le Père Noël. C'était trop bien ! »

Loane et Elyna pour l'école de Gèdre.

LE DEVENIR DE NOTRE ECOLE

La carte scolaire a été publiée le 18 février dernier. Concernant notre école, Monsieur le Directeur académique a acté la création pérenne d'un demi-poste.

Malgré les différents courriers, la mobilisation du vendredi 14 janvier pour laquelle vous avez été nombreux à soutenir les parents d'élèves, M. Aumage reste sur sa position initiale : le 2e poste ne sera réaffecté à temps plein que si 24 élèves sont présents lors de la prochaine rentrée scolaire.

SOIREE PASTET

Samedi 19 février a eu lieu la traditionnelle soirée pastet organisée par les parents d'élèves et animée par le groupe Canta se Gausas. Elle a rencontré un franc succès. Nous remercions toutes les personnes qui se sont mobilisées. Les fonds récoltés serviront à financer des projets pour l'école.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPOSTEURS CIMETIERE

Courant du mois de janvier, 1 composteur a été mis en place au cimetière de Gèdre. Un autre sera installé à celui de Gavarnie à la fin de l'hiver. Il est rappelé que ces composteurs ne peuvent recevoir exclusivement que des végétaux (fleurs fanées, séchées, herbe). Tout autre matériaux (pots de fleurs par exemple) doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet.

9

FACTURES ORDURES MENAGERES

Suite à la création de la Communauté des communes Pyrénées vallées des gaves (CCPVG), le conseil communautaire a décidé début 2017 de maintenir durant 5 ans la fiscalité « déchets » instaurée par les anciennes structures compétentes : TEOM sur tout le territoire communautaire sauf Gavarnie-Gèdre qui reste à la redevance.

Cette même année, une progressivité de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) est votée : de 35 000 € en 2017, elle atteint 115 000 € en 2021. Ce montant, représentant le coût réel du service pour la commune de Gavarnie Gèdre, avait été validé lors de la fusion des communautés de communes en 2017. La différence était compensée chaque année par le versement d'attribution de compensation de la commune vers la communauté des communes. De ce fait la REOM a fortement augmenté depuis 2018 passant d'un forfait de 94 euros à 234 euros en 2021.

Lors de sa séance du 20 septembre 2021, une fois passée la période de 5 années de maintien des fiscalités « déchets », le conseil communautaire a dû délibérer pour opter pour un régime fiscal unique: c'est la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui s'appliquera désormais à l'intégralité du territoire communautaire à compter de 2022. Le montant de la TEOM est calculé à partir de la valeur locative du bien possédé, un nouveau taux de fiscalité viendra donc s'ajouter à la taxe foncière. Se faisant certains foyers verront leur taxe diminuer d'autres augmenter.

Le service Déchets de la CCPVG a procédé à l'actualisation du coût réel estimé pour la commune de Gavarnie Gèdre soit 131 795 €. Ce faisant, notre commune serait la seule commune de toute la communauté des communes pour laquelle la CCPVG répercute à l'euro près sur les contribuables le coût réel du service. Nous refusons que ce mode de calcul soit appliqué pour fixer le taux de TEOM.

Dans un esprit de solidarité et d'équité, et en attendant la mise en œuvre de l'harmonisation des taux prévue pour 2023 ou 2024, après discussion avec la communauté des communes il a été proposé de constituer un groupe de travail élu technicien pour revoir le mode de calcul du cout réel des déchets et que ne soit pas pris en compte certains critères comme l'éloignement ou la distance avant le vote des taux au mois de mars.

S'informer sur la communauté de communes

www.ccpvg.fr

Tel. 05 62 97 55 18

GESTION DES CARTONS BRUNS



La taille des emballages autorisés dans la collecte du tri (bac ou sac jaune) ne doit pas dépasser 40x40 cm, soit la taille maximum d'une boîte à pizza ou d'une petite boîte à chaussures, car les machines du centre de tri de Capvern ne sont pas adaptées pour les grands formats d'emballage, considérés alors comme « erreurs de tri ». Ces erreurs de tri sont doublement facturées à la communauté de communes et impactent donc nos impôts locaux. En cas de présence de cartons de grande taille dans le bac du tri, les agents de collecte ont pour consigne de ne pas les collecter. Ces cartons seront alors collectés avec les ordures ménagères (bacs verts) et ne seront donc pas recyclés mais incinérés à Bessières (31). Pour leur bon recyclage, les cartons de grande taille doivent être portés en priorité en déchèterie, ou alors pliés et jetés dans les colonnes réservées à cet effet dans les principaux centres-bourgs.

10

ENVIRONNEMENT

DEPOT SAUVAGE DE SAINT-SAVIN

A l'automne dernier les employés communaux ont travaillé et œuvré pour nettoyer le site de Saint-Savin qui était devenu un véritable dépotoir : gravats, ardoises et divers matériaux qui avaient leur place en déchèterie et non à cet endroit bucolique.

Maintenant ce lieu qui a été aplani et rendu bien propre ne demande qu'à rester en l'état.

Aussi, le conseil municipal en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun pour que toutes formes d'ordures et d'inertes soient emmenés en déchèterie et ne fasse plus l'objet de dépôts sauvages.

Pour rappel la déchèterie de Viella est ouverte du mardi au samedi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h45. Fermée les dimanche, lundi et jours fériés.



COUPURE ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Par mesure d'économie, de considération écologique, pour respecter la préconisation de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) du Pic du Midi qui permet de préserver un ciel de nuit de qualité pour observer les étoiles, le conseil municipal, s'inspirant aussi de réflexions d'administrés, a décidé de

couper l'éclairage public de 0h00 à 6h00. Cette procédure sera mise en place dès que les mesures administratives de rigueur seront effectuées. La date effective de mise en application sera communiquée sur les différents support de la mairie (Facebook, Internet, Panneau Pocket, support papier)

CHANTIER PARTICIPATIF

Le samedi 20 novembre au petit matin une trentaine de volontaires étaient réunis pour travailler à la restauration de l'ancien sentier qui relie le Saussa au pont de Courret.

Les bénévoles, de la commune et d'ailleurs, et de tous âges confondus, se sont retroussés les manches pour faire un lifting à ce passage oublié.

Une journée active et conviviale qui s'est terminée par un " joyeux banquet" à la salle des fêtes de Gavarnie.

Avis aux amateurs : Ronces et épines ne sont pas encore en voie d'extinction...



11

VISITE DE Mme BERANGERE ABBA, SECRETAIRE D'ETAT A LA BIODIVERSITE

Le vendredi 2 juillet nous avons accueilli Madame Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat à la biodiversité en compagnie de Monsieur le Préfet, des parlementaires, du Président et du Directeur du Parc national.

Lors de sa visite elle a pu découvrir le cirque de Gavarnie, la maison du parc national, l'usine de Pragnères ; Huguette Savoie a pu lui présenter les actions de valorisation et de préservation du paysage, de la biodiversité et des patrimoines de Gavarnie-Gèdre.

Madame la secrétaire d'état en a profité pour faire des annonces concrètes pour la montagne, sa biodiversité, ses sentiers. Plus particulièrement, pour Gavarnie-Gèdre, dans le cadre du Plan avenir Montagne elle a confirmé le soutien financier de l'Etat au parc national pour l'étude sur le devenir de la maison du parc national.



VISITE DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DANS LE CIRQUE DE TROUMOUSE

Une visite organisée par la mairie, le 22 septembre 2021 en partenariat avec la CCPVG et l'animation des sites Natura 2000 du territoire a permis aux habitants de la vallée de visiter les fouilles archéologiques qui se sont déroulées dans le cirque de Troumouse.

Les recherches permettent aujourd'hui d'attester qu'une fréquentation humaine régulière dans le cirque de Troumouse. Les fouilles ont permis de mettre à jour la présence d'habitats en pierre dont l'occupation remonte aux débuts de l'Âge du Bronze, il y a plus de 3500 ans. Plus de 15 personnes ont assisté à la visite sur site.

REVEGETALISATION DES TALUS DE LA ROUTE D'ACCES AU CIRQUE DE TROUMOUSE

La mairie a décidé de soutenir l'entretien d'une des parties du « site classé du cirque de Gavarnie et des cirques et vallées avoisinants », notamment les talus de la route menant au cœur du cirque de Troumouse. En effet, dans le cadre d'une demande du patrimoine mondial de l'UNESCO, des travaux d'aménagement du site et un remodelage de l'ancien parking ont été réalisés en 2018 par la commune de Gavarnie-Gèdre. Aujourd'hui, il s'agit d'entretenir l'accès au cirque de Troumouse, dans le site classé, et de revégétaliser les talus de la route qui mène au cœur du site. Grâce à une aide attribuée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), de 5.000,00€, les talus ont été revégétalisés durant l'année 2021.

PLATEAU DE SAUGUE ET SES RIGOLES D'IRRIGATION / DRAINAGE.

Suite à l'effondrement d'une partie de rigole sur le plateau de Saugué par manque d'entretien, il y a 2 ans, un contrat Natura 2000 a été établi. Il a permis le financement des travaux de réhabilitation. Ce contrat a été validé par les services de l'Etat cet été 2021. La fermeture des gorges à l'automne n'a pas permis de démarrer les travaux en suivant. Ils ont été reportés pour l'automne 2022 et seront portés par la mairie.

LES SORTIES NATURA 2000 DE L'ETE

Le réseau Natura 2000, aujourd'hui porté par la Communauté de communes, propose des sorties pour le grand public tous les étés. Ces sorties permettent de faire découvrir le patrimoine naturel des sites Natura 2000, à raison d'une sortie par semaine (généralement les mardis), encadrée par divers spécialistes des lieux et de l'environnement.

Solidarité avec la population ukrainienne

Les services de l'Etat ont mis en place un dispositif de recensement de la mise à disposition de logements pour les déplacés ukrainiens. La mairie se fera l'intermédiaire pour ce dispositif d'accueil. La Maison France Service de Luz-Saint-Sauveur pourra aussi intervenir.

La mairie met à disposition à l'accueil une urne pour recueillir les dons financiers qui seront adressés à la Croix Rouge.

La mairie a également référencé auprès de la Préfecture un des ses appartements communaux, situé à l'école, pour le mettre à disposition si besoin.

PROJETS PATRIMONIAUX

OPERATION GRAND SITE (OGS)

Au printemps 2021, la communauté de communes a transmis au ministère de la transition écologique la demande officielle pour une relance de l'opération Grand Site sur le territoire de Gavarnie-Gèdre.

Cette demande a reçu une réponse favorable au cours du mois d'août 2021.

Pour faire suite, les 16 et 17 septembre, nous avons accueilli 2 cadres du ministère en la personne de Mesdames Isabelle Poulet, chargée de mission Grands Sites et Marine de Faup, chef de projet - bureau des sites et espaces protégés ; L'objectif était une visite du territoire et une rencontre des élus, techniciens des collectivités et partenaires afin de faire un point sur l'avancement de la démarche dans la perspective de l'élaboration du projet et programme d'actions de l'OGS.

13



Elles ont rappelé « qu'une démarche Grand Site est une démarche de progrès, qui, progressivement, va permettre d'atteindre les finalités de cette politique : préservation/valorisation des qualités paysagères et patrimoniales du site/accueil des visiteurs respectueux du site/développement local fondé sur le patrimoine. Il est rappelé les recommandations de la CSSPP : "les valeurs fondamentales du «site», au sens de la loi de 1930, valeurs qui ont motivé son classement, sont à remettre sans cesse au cœur du projet. L'esprit du lieu doit être systématiquement caractérisé et il faut y revenir sans cesse." Pour structurer l'action dans le cadre de l'OGS, il est proposé d'identifier d'une part les finalités du projet du territoire, qui vont dessiner les objectifs à atteindre sur le long terme, et d'autre part de préciser les étapes de moyen terme, afin de jalonner le déploiement dans le temps de l'action à conduire. La première étape de moyen terme serait la proposition d'un programme d'action OGS à mettre en œuvre sur environ 6 ans. Les services de l'Etat rappellent que le projet et programme d'actions de l'OGS devra veiller à résoudre les problèmes prioritaires relevant de la restauration/préservation des qualités paysagères du site, de l'amélioration de la gestion des flux, de l'accueil des visiteurs et de la gestion durable du territoire. [...]

Il est aussi conseillé d'identifier, dans les priorités, des actions qui traitent d'enjeux/besoins partagés par les différents acteurs du territoire, afin de conforter le travail collectif, la mutualisation entre ces derniers, et consolider ainsi la gouvernance.

Il est proposé une piste complémentaire pour la phase ultérieure d'élaboration du projet et programme d'actions de l'OGS :

La préservation de l'équilibre entre maintien d'espaces fragiles et modalités d'accueil du public en toute sécurité est un enjeu majeur. Pour l'aborder de manière structurée et cohérente avec la préservation des patrimoines paysagers, culturels et naturels, les services de l'Etat proposent d'engager une étude pour disposer d'une meilleure connaissance qualitative/quantitative de la fréquentation, afin

d'en garantir la maîtrise. Ce sujet serait à aborder en parallèle d'une réflexion sur les modalités de découverte/accueil/déplacement/stationnement sur le territoire.»

VISITE DE Mme CAROLE DELGA A LA BRECHE DE ROLAND

Les 19 et 20 septembre dernier nous avons eu le plaisir d'accueillir Carole Delga, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie. Elle venait plus particulièrement témoigner du soutien de la Région à la rénovation des refuges en montagne mais aussi aux opérations de sensibilisation sur la sécurité en montagne coordonnées par l'Office Départemental des Sports.

Après être montée à La Brèche de Roland et avoir passé la nuit au refuge, elle en a profité pour rencontrer les élus communaux en présence de Michel Pelieu, Président du Conseil Départemental. Les sujets abordés ont été nombreux et divers : fréquentation estivale des Grands Sites, défis du changement climatique et diversification des activités hivernales, Opération Grand Site, l'accès aux services publics en montagne, les moyens de communication, le maintien de l'emploi et des savoir faire et enfin le devenir de notre école.

14



PATRIMOINE MONDIAL PYRENEES MONT-PERDU

En date du 16 décembre 2021 s'est tenu un comité directeur conjoint transfrontalier du site, le premier depuis le début de la pandémie. Ce comité est l'instance, créé entre les différents partenaires en charge du suivi et de la valorisation du site Pyrénées Mont-Perdu pour fixer les axes de travail, valider les plans d'actions, être le correspondant de l'UNESCO. Au cours de cette réunion, le gouvernement d'Aragon a remis la présidence à la partie française pour les 2 prochaines années, et c'est Maryse Carrère, Sénatrice et conseillère Départementale qui a été élue.

Par ailleurs ont été éditées à l'automne 2 brochures, en partenariat entre l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie, le parc national des Pyrénées et la Comarca du Sobrabe : l'une présentant le site Pyrénées Mont-Perdu, l'autre consacrée au tour du Mont-Perdu avec un petit topo descriptif.

Projets financés avec l'aide des fonds FEDER Interreg POCTEFA à hauteur de 65%.



Interreg
POCTEFA
PMPPM2



CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE – EGLISE DE GAVARNIE

Depuis décembre 1998 le bien culturel en série « chemins de Saint Jacques de Compostelle en France » est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'église Saint Jean Baptiste de Gavarnie fait partie de ce bien.

L'Agence Française des chemins de Compostelle coordonne et porte le projet du plan de gestion en cours d'élaboration aux côtés des services de l'Etat, des collectivités locales, des associations, des acteurs de la randonnée, du tourisme et du patrimoine.

Par ailleurs il est demandé aux différents propriétaires de biens d'engager d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022, d'établir des plans de gestion locaux. La commune, avec l'accompagnement de l'Agence Française des chemins de Compostelle va donc s'engager dans cette démarche afin de préserver les valeurs ayant valu à l'église Saint Jean Baptiste de faire partie de ce bien.

15

INFOS CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

EXPOSITIONS MILLARIS

En partenariat avec l'association montagne-culture-avenir (MCA) nous avons programmé quatre événements qui vont animer l'espace de Millaris. Ils seront agrémentés de débats, d'expos photos et objets, de projections de films, de conférences, d'événements musicaux...et seront surtout l'occasion de (re)découvrir notre patrimoine.

- Courant mars à fin Avril : Thème montagne sportive (Expositions Pierre Meyer et David Marchand, diffusion du film Jolhà Roc)
- De mai à fin Juin : Exposition Dumoulin (métiers traditionnels)
- De juillet à fin Septembre : Exposition sur Briet
- De Octobre à fin Décembre : Exposition sur Rondou et Bordère avec présentation des herbiers locaux

BIBLIOTHEQUE

Des habitantes de notre village, Mmes Fédacou et Riberprey nous ont sollicités pour créer une bibliothèque. Après étude de leur demande et ayant la volonté de dynamiser l'offre proposée à Millaris nous avons lancé le projet. En effet, nous souhaitons que les habitants et visiteurs se ressaisissent de ce lieu. La bibliothèque pourra être un lieu de rencontres et d'échanges. Elle sera complétée par l'espace d'expositions itinérantes dans lequel des conférences pourront avoir lieu.

La bibliothèque ouvrira courant 2022, une fois la convention réétudiée avec la banque de prêt du Département des Hautes Pyrénées. Les ouvrages seront mis à votre disposition gratuitement et changés régulièrement.

La bibliothèque sera ouverte selon les horaires d'ouverture de Millaris et des permanences, parfois animées (lectures à destination des enfants...), seront tenues par des bénévoles, comme Mmes Fédacou et Riberprey. Si vous souhaitez les soutenir dans cette belle aventure, n'hésitez pas à les contacter !

COMITE DES FETES DE GEDRE

« Chers habitants de Gavarnie-Gèdre,

Nous vous souhaitons une merveilleuse année 2022, plein de bonnes choses et de bonheur!

Et pour contribuer à votre bonheur ainsi qu'à l'animation du village de Gèdre nous avons décidé de reprendre le comité des fêtes!

Nous avons plein d'idées pour qu'on puisse enfin se retrouver et faire la fête !

A très vite »

Elsa Cuel, Flavien Alquié, Mathieu Minchella, Pauline Sabatut, Charly Chourré, Valentin Haurine, Yann Bourié, Loric Prissé

ASSOCIATION LES CRAYONS

Toute l'équipe de l'association les crayons vous souhaite une heureuse année 2022 et vous convie aux activités qu'elle propose tout au long de l'année !

Nous sommes aussi ouverts à toutes discussions, mise en place de projets... pour nos villages.

Se déroulent actuellement des cours d'escalade, de gym et de couture à l'année ou au trimestre.

Cet hiver, différentes activités ont été mises en place :

- Initiation au cirque (acrobatie, jonglage) les 22 janvier et 23 janvier de 14h à 17h.
- Atelier avec Camille Fourtine, naturopathe.
- Tir à l'arc (gratuit) à la station de ski le dimanche 6 février.
- Concert en partenariat avec la station de ski Gavarnie Gèdre « Fanfare Kar Ha Pistouill' » sur la terrasse du restaurant le samedi 5 mars en début d'après-midi.

Et encore pleins d'activités à partir du mois d'avril ! Vannerie, poterie, yoga...

Plus d'infos sur Facebook ou assocrayons@gmail.com !

Les crayons ce sont des rencontres, des activités, pour tous niveaux, pour tous âges afin de créer du savoir et des relations dans notre village Gavarnie-Gèdre !

Bien à vous.

Marie, Myrène et Roxane

ASSOCIATION MONTAGNE CULTURE AVENIR

L'association Montagne Culture Avenir vous informe que la traditionnelle journée de l'Herbe et du Pré aura lieu cette année à Torla-Ordesa le 11 juin 2022.

Cette journée est organisée par MCA en collaboration avec la municipalité de Torla-Ordesa.

Pour tout renseignement, nous contacter par mail : montagnes.cultures.avenir@gmail.com

S'informer sur la commune

Vous souhaitez plus d'informations sur la commune ?

N'hésitez pas à consulter notre site Internet

www.gavarnie-gedre.fr

ou

à nous suivre sur Facebook

[@mairieGavarnie-Gèdre](https://www.facebook.com/mairieGavarnie-Gèdre)



Vous pouvez également télécharger sur votre smartphone l'application Panneau Pocket. Ce système est offert par la mairie et vous permet de recevoir des notifications, en direct sur la vie quotidienne du village !